

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Article 75 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario)

Article 85 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique)

Article 146 de la *Securities Act* (Alberta)

Article 84 de la *Securities Act* (Saskatchewan)

Article 73 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec)

Article 81 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse)

Article 75 de la *Securities Act* (Terre-Neuve-et-Labrador)

1. Émetteur assujéti

Gabriel Resources Ltd. (« Gabriel »)
Suite 1501 – 110 Yonge Street
Toronto (Ontario)
M5C 1T4

Téléphone : (416) 955-9200

2. Date du changement important

Le 23 août 2006

3. Communiqué

Le communiqué est daté du 23 août 2006 et a été transmis à la Bourse de Toronto et par divers autres moyens de communication autorisés.

4. Résumé du changement important

Le 23 août 2006, Gabriel a annoncé que le syndicat de prise ferme ayant récemment réalisé le placement auprès du public avait exercé son option pour attributions excédentaires (l'« option ») visant une souscription de 4 050 000 actions ordinaires supplémentaires au prix de 3,15 \$ l'action, pour un produit brut total de 12 757 500 \$ CA.

5. Description circonstanciée du changement important

Le 23 août 2006, Gabriel a annoncé que le syndicat de prise ferme ayant récemment réalisé le placement auprès du public avait exercé son option pour attributions excédentaires (l'« option ») visant une souscription de 4 050 000 actions ordinaires supplémentaires au prix de 3,15 \$ l'action, pour un produit brut total de 12 757 500 \$ CA.

Le syndicat de prise ferme ayant réalisé la clôture du placement auprès du public de 27 000 000 d'actions ordinaires au prix de 3,15 \$ l'action le 16 août 2006 (le « placement ») était composé de Dominion valeurs mobilières inc., en qualité d'unique chef de file, et Valeurs mobilières Sprott Inc., en qualité de cogérant, et de BMO Nesbitt Burns Inc., La Corporation Canaccord Capital, Société en commandite GMP Valeurs Mobilières, Corporation de valeurs mobilières Dundee, Corporation de valeurs mobilières Orion Inc. et Paradigme Capital Inc.

Le produit brut tiré de l'exercice de l'option et de la clôture du placement s'établit au total à 97,8 millions de dollars. Gabriel prévoit affecter le produit net total du placement à la poursuite de la mise en valeur du gisement aurifère de Rosia Montana en Roumanie, notamment au parachèvement de l'acquisition de droits de superficie, à l'avancement de l'ingénierie détaillée, à la commande de matériel à long délai de livraison et au début de l'aménagement du nouveau village Piatra Alba.

6. Application du paragraphe 75(3) de la *Securities Act* de l'Ontario ou de dispositions équivalentes

Sans objet

7. Information omise

Sans objet

8. Membre de la haute direction

Le membre de la haute direction suivant de Gabriel est informé du changement important et peut être joint par la Commission à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Frank D. Wheatley
Vice-président et chef du contentieux
Suite 1501 – 110 Yonge Street
Toronto (Ontario)
M5C 1T4
(416) 955-9200

9. Déclaration du membre de la haute direction

Le texte qui précède constitue une communication exacte du changement important dont il est question aux présentes.

SIGNÉ le 25 août 2006 à Toronto, en Ontario.

(signé) « *Frank D. Wheatley* »

Frank D. Wheatley
Vice-président et chef du contentieux